



"L'intersyndicale départementale se réunira mardi 22 février à 15h pour envisager les suites interprofessionnelles du 27 janvier concernant notamment l'augmentation des salaires, pensions et minima sociaux. Campagne électorale ou pas, on ne lâche rien sur les revendications !"

CPPAP N° 1025 S 06643
Directeur de la publication Fabrice LERESTIF
Tél. : 02.99.65.36.50 - Fax : 09.57.34.75.43
Courriel : ud.fo35@wanadoo.fr
Site : www.udfo35.fr
<https://www.facebook.com/udfo.illeetvilaine>
Imprimerie Colibri-Rennes / Prix : 0,30 €

INTER-PRO 35
Le Syndicalisme Indépendant
35, rue d'Échange 35000 RENNES

N°235
FÉVRIER 2022

PIC RENNES ARMORIQUE
P1
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

INTER PRO35

Le SYNDICALISME INDÉPENDANT

RÉSISTER
REVENDIQUER
RECONQUÉRIR

BULLETIN MENSUEL D'INFORMATION DES ORGANISATIONS SYNDICALES DE L'UNION DÉPARTEMENTALE FORCE OUVRIÈRE D'ILLE-ET-VILAINE

FÉV. 2022
N°235
Au sommaire



LES PENDULES À L'HEURE !

Les bruits de bottes se multiplient aux portes de l'Europe. Les replis nationalistes et identitaires, les idées xénophobes se propagent comme un poison mortel dans les têtes et dans les cœurs. Pendant ce temps, les grosses fortunes prospèrent... Entre septembre 2011 et septembre 2021, par exemple, la fortune cumulée des 5 familles les plus riches de France est passée de 64 milliards d'euros à 419 avec notamment un bon prodigieux entre septembre 2017 et septembre 2021. En 10 ans, ces 5 familles ont donc gagné 355 milliards, l'équivalent du SMIC pour 30 millions de salariés pendant la même période. **Merci Jupiter !**

Ces chiffres peuvent donner le vertige à ceux qui n'ont que leur force de travail pour vivre et auxquels on explique en plus qu'ils se soignent trop, qu'ils ont trop de droits, trop de services publics et trop d'espérance de vie !

Ainsi Geoffroy de Bezieux, le patron des patrons donne un cahier des charges aux candidats à la présidentielle dans un document intitulé « faire réussir la France » : en résumé, il propose de détruire ce qui reste du code du travail, des conventions collectives, du statut de la fonction publique, de la sécurité sociale, de la retraite par répartition et même du code environnemental ! Autant d'entraves selon lui à la bonne marche de la France, c'est-à-dire à l'augmentation encore et toujours des profits et dividendes.

Ces gens-là ont l'arrogance de ceux qui se croient tout puissants. Il serait inutile et naïf de miser sur leur bonne volonté pour que les choses changent.

De tous temps et en tous lieux, les invisibles, les derniers de corvée ont dû construire le rapport de force pour se faire respecter. Cela s'appelle la lutte de classe .

Ils ont du remettre les pendules à l'heure de la justice sociale.

Cela passe par l'unité sur le terrain revendicatif de tous ceux qui résistent aujourd'hui pour reconquérir demain.

Inlassablement, à sa mesure, l'Union Départementale, contribue à ce combat et entend bien continuer de le faire en toute indépendance.

**VIVE LA VIE, VIVE LA SOCIALE !
VIVE LA CGT FORCE-OUVRIÈRE !**

Rennes, le 21 février 2022
Secrétaire Général
Fabrice LERESTIF

- ÉDITORIAL (P1)
- HISTOIRE (P2)
- L'UD EN ACTION (P3)
- LU DANS LA PRESSE (P4)
- 8 MARS (P5)
- EN DIRECT DES SYNDICATS (P6)
- EN DIRECT DE L'UD (P7)
- INFO UD, CALENDRIER DES STAGES, UL ET AFOC ET CLIN D'ŒIL DU PATOCHE (P8)

LA CITATION DU MOIS

"IL FAUDRA
DE L'UTOPIE ET DU COURAGE.
FAUDRA REMETTRE
LES PENDULES À L'HEURE,
LEUR DIRE QU'ON A PAS
LE MÊME TIC-TAC,
QUE NOUS IL EST PLUTÔT
DU CÔTÉ CŒUR."

EXTRAIT DE LA CHANSON
DE GRAND CORPS MALADE
"LA COURSE CONTRE LA HONTE"



Aux origines du 8 mars, les luttes féministes et ouvrières



Manifestation des femmes pour le pain et la paix le 8 mars 1917 à Petrograd, en Russie.

L'agence des Nations Unies pour l'égalité des sexes a décidé en 1977 de faire du 8 mars une journée internationale des femmes. En réalité, l'idée de cette célébration annuelle était née bien avant.

Si l'origine exacte de la journée internationale des femmes a donné lieu à des débats tant sur le plan historique que politique, il ne fait aucun doute que l'idée a pris corps dans les luttes ouvrières et féministes du début du 20e siècle en Europe et aux États-Unis.

Le 19 mars 1911, plus d'un million de femmes manifestaient dans plusieurs pays d'Europe et aux États-Unis. Ce fut la première journée au cours de laquelle était ainsi mise en avant, à une échelle internationale, la lutte des femmes pour leurs droits. Les manifestantes revendiquaient le droit de vote, pour lequel les suffragettes se mobilisaient déjà au Royaume-Uni depuis 1903, mais aussi de meilleures conditions de travail, la fin des discriminations et des violences à leur encontre sur les lieux de travail et bien sûr, déjà, l'égalité salariale. Un an plus tôt, en 1910, des femmes venues de dix-sept pays, réunies à Copenhague pour la conférence internationale des femmes socialistes, avaient adopté à l'unanimité une motion soulignant la nécessité "*d'une journée internationale des femmes*".

Pour le droit de vote, mais pas seulement

Plus tôt encore, le 28 février 1909, le Parti socialiste d'Amérique avait célébré une journée nationale de la femme (National Woman's day). Plus tard, en 1913 et 1914, des femmes organisaient en Europe des rassemblements contre la guerre, fin février ou début mars. En Russie, le 23 février 1917 (correspondant au 8 mars dans le calendrier grégorien) des milliers de femmes réclamaient "*du pain et la paix*" dans les rues de Petrograd. Quatre jours plus tard, le gouvernement provisoire accordait le droit de vote aux femmes. Certaines voix ont relié le choix du 8 mars à la commémoration des grèves des ouvrières de l'habillement aux États-Unis le 8 mars 1957. Mais cette référence n'a jamais pu être corroborée par des documents de l'époque. Quoi qu'il en soit, il faudra attendre 1948 pour que le principe "*à travail égal, salaire égal*" soit inscrit dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme.

Plus de 2500 manifestants à Rennes dans l'Unité !

**L'UD
en action**

« Une justice sociale, pas l'aumône »

« On prend appui sur les mouvements dans l'Éducation nationale, l'hôpital ou l'aéroport de Rennes qui se mobilisent pour les salaires, explique Fabrice Lerestif secrétaire de l'Union départementale 35 de Force ouvrière. 2 500 personnes cela paraît modeste, mais ce n'est pas si mal dans le contexte actuel. Il faut lutter contre le ferment de la division entre les secteurs d'activité ou entre les générations, si on veut gagner sur l'augmentation des salaires et des pensions. Ce n'est pas la crise pour tout le monde : les grosses fortunes fructifient. On demande une justice sociale, pas l'aumône ». Difficile de mobiliser dans le contexte de la crise sanitaire actuelle, le délégué syndical avoue avoir reçu des menaces après sa prise de position pour le vaccin. « Il faut lutter contre les divisions sur lesquelles prospère la xénophobie. Je suis satisfait de voir qu'aujourd'hui on mobilise sur le terrain social, de l'apprenti jusqu'aux retraités. »



Manifestation inter-professionnelle dans les rues de Rennes, le 27 Janvier 2022.
Photo Vincent Michel / Ouest-France

Ouest-France 27/01/22

ST MALO



La construction du rapport de force interprofessionnel doit se poursuivre plus que jamais car tout indique que sur les questions qui touchent tous les salariés du privé comme du public (retraite, code du travail, sécurité sociale, services publics..) gouvernement et patronat se mettent en ordre de marche pour nous faire payer l'addition des centaines de milliards d'aides diverses versées aux entreprises ces 2 dernières années.

**Vive la lutte,
vive l'unité !**

La défenseuse syndicale qui fait trembler les patrons

Céline Cussac, 40 ans, juriste pour Force ouvrière est en première ligne sur le front de crise sanitaire, qui alimente les conflits entre salariés et employeurs. Un métier qu'elle a appris sur le tas.

« Je n'ai pas la solution à tous les problèmes des salariés, mais je veux que chacun ait connaissance de ses droits. »

Les dossiers s'empilent sur son bureau, crise sanitaire oblige. Le dernier en date : « Vous savez pourquoi ils l'ont licencié ? Parce que, selon sa direction, il mettait en péril la survie alimentaire de la France, lors du premier confinement, en refusant de travailler 12 h par jour à emballer des paquets de crêpes, avec juste une pause de 20 minutes pour manger », s'indigne Céline Cussac.

Elle espère que les juges vont la suivre. « C'est pour ça que j'ai choisi ce métier de défenseuse syndicale ! Je ne prétends pas avoir la solution à tous les problèmes des salariés face à leurs employeurs, mais je veux que chacun ait connaissance de ses droits pour les faire valoir ! Et qu'ils retrouvent leur dignité. »

« Non, je ne suis pas avocate »

Depuis près de dix-sept ans, Céline Cussac, 40 ans, défend les droits des salariés au sein de l'Union départementale de Force ouvrière d'Ille-et-Vilaine, dirigée par Fabrice Lerestif. Une sacrée femme, au parcours aussi détonnant que son caractère. « Non, je ne suis pas avocate et je ne veux pas l'être », assure-t-elle. Quand elle plaide devant les tribunaux de Prud'hommes, elle se passe donc de la symbolique robe noire. Ce qui ne l'empêche pas de s'être forgée une solide réputation d'experte du droit du travail. Une autodidacte tenace et passionnée.

« Il faut assumer ses choix ! »

À 16 ans, elle décide de quitter le cocon familial à Saint-Malo (Ille-et-Vilaine).

« Je voulais être majeure avant l'âge et m'émanciper de l'autorité parentale. » Son père est un ancien sous-marinier, sa mère est aide soignante. Elle met le cap vers Cherbourg et s'inscrit dans une filière sciences médico-sociale. Parallèlement, elle enchaîne les petits boulots pour vivre et payer son petit appartement. « Il faut assumer ses choix ! J'avais décidé de quitter la maison, il fallait que je me débrouille. »

Bac en poche, elle ne démarche pas les cabinets médicaux, mais s'inscrit dans une préparation militaire. « Le seul enseignement que j'en ai tiré ? Que j'étais anti-militaire, anti-religion et anti-autoritarisme. » Un brin rebelle quand même.

Changement de direction. Fac de socio à Caen. « J'ai passé plus de temps à faire le ménage dans un supermarché qu'à étudier. En fait, ça ne m'intéressait pas du tout. » Galère et retour à Saint-Malo. « Encore femme de ménage, jusqu'à ce que je me paie un sacré lumbago ! »

Nouvelle leçon : « Je n'allais pas faire ça toute ma vie. Fallait que j'arrête mes conneries à l'aube de mes 20 ans. »

« Je ne pouvais pas accepter cette forme de soumission »

Tête à tête avec elle-même. Céline prend le large pour un BTS d'assistante de direction en alternance. Elle persévère, décroche son diplôme et va trouver du boulot dans une concession automobile. « Ça tombait bien, j'adore les voitures. Je ne mettais pas mon fric dans les fringues, mais dans l'essence. »

Enfin de la stabilité ? Pas vraiment. Quelques mois plus tard, son directeur lui demande d'envoyer un fax.

« Je l'ai lu et je me suis aperçu qu'il y avait des erreurs dans les chiffres. Je lui ai fait remarquer. » Elle n'a jamais oublié la réponse qu'il lui a assénée : « Je vous demande d'envoyer un fax ! Pas de le lire ! »

Insupportable pour Céline. « Je ne pouvais pas accepter cette forme de soumission. » Elle claqua la porte. Sauf qu'elle tombe enceinte un mois après. Pas question de rester sans ressources. « J'ai alors trouvé un emploi, en intérim, dans une usine de tri de déchets près de Rennes. Un travail de nuit assez pénible. J'ai tout fait pour cacher ma grossesse, car je me disais qu'ils ne me laisseraient pas travailler s'ils savaient. »

« Je ne savais pas ce qu'était Force ouvrière »

Et puis, ce fameux jeudi d'octobre 2004. « L'agence d'intérim m'appelle pour me proposer une mission d'urgence de secrétariat à FO à Rennes. » Elle en rigole encore. « Je ne savais même pas ce qu'était Force ouvrière. Un truc politique ? »

Elle se renseigne et finalement y trouve un certain intérêt. « Les syndicats, ce sont un peu des contre-pouvoirs. Et puis FO, plutôt à gauche ? Défendre les intérêts des salariés... » Banco. « Ils m'ont fait passer un test pour savoir si je pouvais prendre des notes rapidement, rédiger des rapports. Et m'ont dit OK. »

Céline va notamment travailler aux côtés de Gérard Hinaux, le conseiller juridique. Sa passion pour le droit du travail naîtra là. « Puis un jour, Gérard m'a dit qu'il ne pouvait pas se rendre à une audience aux Prud'hommes et m'a demandé de le remplacer. Je lui ai répondu que je n'y avais jamais mis les pieds. »

« Je me sens vraiment utile »

Une expérience catastrophique, mais aussi « la révélation » de sa vie. L'avocat de la partie adverse la « démonte ».



Céline Cussac, est défenseuse syndicale pour l'Union départementale de Force ouvrière à Rennes. | JOEL LE GALL, OUEST-FRANCE

« Il fallait que je me forme et que je comprenne comment faire valoir les droits des gens que je défends. Connaître le droit et le Code du travail, les conventions collectives. »

Elle ira suivre des cours à l'institut des sciences sociales du travail et surtout se transformera en véritable éponge à savoir de cette discipline complexe.

« Quand j'ai commencé un jour, un homme est venu à ma permanence. Quand il est sorti, il a dit qu'il était tombé sur une jeune femme. Qu'il était foutu. »

Seize ans plus tard, ses compétences ne font plus de doute et sa passion est intacte. « Je me sens vraiment utile. Je suis pour là pour l'émancipation des connaissances au service des salariés qui cherchent des réponses à des moments difficiles pour eux. » Elle s'interrompt. Un appel. Une salariée en burn-out est en conflit avec sa direction. Je vous écoute... »

Repère

Rapport de force

« Je suis là pour aider les salariés à voir plus clair dans leur situation ou leur conflit de travail et de leur donner des moyens de se défendre, de trouver des solutions en leur expliquant les règles juridiques. » Dans un cas sur trois, elle résout le problème par une négociation avec l'employeur.

« Si c'est impossible de négocier ou que le rapport de force est épuisé, j'assiste les salariés devant le conseil des Prud'hommes, la cours d'appel de Rennes. ce qui consiste à mener la procédure, faire appel aux règles de droit, convaincre pour tenter de gagner le procès. »

OUEST-FRANCE 28/01/2022

Ille-et-Vilaine. « Invisibles et précaires », les accompagnants scolaires défilent ce jeudi

Les Accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) vont défilé, ce jeudi 27 janvier 2022, lors de la Journée de mobilisation interprofessionnelle. Parmi eux, neuf sur dix sont des femmes « sans avenir, car sans statut ».

Courant janvier, Michèle Victory, députée de l'Ardèche, a tenté de faire passer une proposition de loi pour améliorer le sort des AESH, ces Accompagnants d'élèves en situation de handicap que l'on appelait il y a encore quelques années les Accompagnants de vie scolaire (AVS). Peine perdue, son initiative n'a pas recueilli suffisamment de voix.

1 800 en Ille-et-Vilaine

« C'est le statu quo depuis plusieurs années déjà, tout est bloqué », déplorent Justine Marti, secrétaire départementale Force Ouvrière pour les lycées et les collèges ; et son collègue Mickaël Bezar, pour les écoles du premier degré. En Ille-et-Vilaine, on compte 1 800 accompagnants. En France, ils sont 117 000, pour environ 400 000 enseignants. Parmi eux, la quasi-totalité (92 %) sont des femmes.

Leur travail ? Accompagner les élèves en situation de handicap en classe, pour leur fournir une aide humaine et leur permettre de progresser comme leurs camarades valides. Ces agents contractuels de l'État sont recrutés par contrat de droit public, sans avoir pour autant le statut de fonctionnaires.

À peine 800 € sur la fiche de paie

Derrière la fiche de poste, la réalité est toute autre. Les AESH souffrent d'un profond manque de reconnaissance. « Si on devait demander une seule chose, ce serait un vrai statut, explique Lisa de Beaulieu, qui

travaille sur Rennes. Au lieu de cela, nous sommes dans la précarité, sans perspective d'avenir. En moyenne, on gagne à peine 800 € par mois, autant dire qu'on vit en dessous du seuil de pauvreté. »

Leur contrat, d'une durée de trois ans, est renouvelable une fois, avec la possibilité d'obtenir à terme un contrat à durée indéterminée. « Une possibilité théorique, corrige aussitôt Mireille Salaün, domiciliée à Châteaubourg, très peu d'AESH travaillent en CDI. On vit dans l'incertitude. Parmi nous, beaucoup finissent par abandonner. »

« Certaines finissent par craquer »

En août dernier, rien qu'en Ille-et-Vilaine, 80 AESH ont démissionné de leur poste. Et la crise sanitaire n'a rien arrangé. « Dès qu'un AESH est touché par le Covid, il n'y a personne pour le remplacer », constate Nelly Gonzalez, elle aussi en poste à Rennes.

OUEST-FRANCE 26/01/2022



Mireille, Nelly et Lisa (toutes les trois debout) accompagnent les élèves handicapés dans le département. Elles se mobilisent ce jeudi, aux côtés des responsables de Force Ouvrière, Mickaël Bezar et Justine Marti. | OUEST-FRANCE

8 mars 2022, journée des droits des femmes ! Pour l'UD FO, il en manque 364 !

"L'UD FO a fait en sorte pendant les 3 réunions préparatoires que le texte commun se situe au maximum sur un terrain syndical et non sociétal comme c'était le cas au début"

8 MARS



Le 8 mars, égalité femmes-hommes Toutes et tous, faisons la grève féministe !

Le 8 mars, journée internationale de lutte pour les droits des femmes, est une journée de combat pour l'émancipation des femmes, c'est un jour de lutte pour la justice sociale. Les femmes doivent se battre elles-mêmes pour leurs droits, pour leurs salaires, pour leurs conditions de travail, pour conserver leur dignité mise à mal par les injustices, le pouvoir, les violences machistes, le mépris. Tout le monde doit s'engager et lutter contre les dominations.

Le 8 mars, nous interpellons patronat et gouvernement.

Les femmes sont moins bien payées (26% de moins que les hommes). Pourquoi ?

- Parce qu'à travail égal, le salaire n'est pas égal à celui d'un homme. Plus on progresse dans l'échelle des salaires, plus l'écart entre les hommes et les femmes se creuse.
- Parce qu'elles sont tenues éloignées des postes clés, à responsabilités et à décisions.
- Parce que les métiers exercés majoritairement par les femmes sont moins bien payés.
- Parce qu'elles sont plus souvent dans des emplois à temps partiels.

Ce sont des Agentes d'entretien, ouvrières, aides à la personne, animatrices, infirmières, aides-soignantes, caissières, assistantes familiales, assistantes de vie, AESH (accompagnantes des élèves en situation de handicap), secrétaires...

Ces femmes aux emplois souvent précaires, à temps partiels, sous-payées, aux conditions de travail pénibles mais aux métiers indispensables à la population, tiennent bon, souvent au mépris de leur propre santé.

Chaque jour, c'est comme si elles arrêtaient d'être payées à 15 h 40.

"41 % des femmes travaillent dans les secteurs les plus touchés par la pandémie" (Rapport de l'OIT 2021).

Tout le monde a constaté les inégalités sociales, pourtant aucune mesure n'a été prise pour revaloriser les métiers essentiels, lutter contre les temps partiels imposés.

Les femmes sont victimes de violences, au travail comme dans la vie, telles que les propos et agissements sexistes, agressions sexuelles, privation totale ou partielle de liberté. Ces violences font partie d'un même système que nous dénonçons. Cela ne peut plus durer.

Tout le monde le dit... et pourtant rien ne bouge...

Appliquer le principe de l'égalité de rémunération pour un travail de valeur égale est une priorité pour gagner des avancées concrètes et immédiates :

- ▶ Au travail, interpellons nos employeur-e-s et gagnons des négociations pour obtenir la fin du sexisme et des violences, l'augmentation du salaire des femmes par la juste reconnaissance des qualifications, un juste déroulement de carrière, la fin des temps partiels imposés, la prévention des risques professionnels auxquels nous sommes exposé-e-s et la prise en compte de la pénibilité.
- ▶ Exigeons que le gouvernement fasse enfin de l'émancipation des femmes une priorité et légifère pour que l'égalité femmes-hommes devienne une réalité.

Nous sommes toutes et tous concerné-e-s !

Pour gagner une société égalitaire,
mettons-nous en grève et manifestons :

Rassemblement et manifestation le 8 mars 2022 à Rennes :

- ▶ Départ 11 h 00 Université de Villejean (Métro Université)
- ▶ Dislocation 14 h 00 République.
- ▶ Stand intersyndical à République de 15 h 00 à 17 h 00 avec un temps fort à 15 h 40



FO PÔLE EMPLOI

Pôle emploi Bretagne : l'intersyndicale en grève le 1^{er} février

*Plus on nous en demande,
moins on nous en donne !*

Mardi 1^{er} février les salariés de pôle emploi étaient appelés à faire grève pour l'augmentation de leur salaire et contre la dégradation de leurs conditions de travail.

En Bretagne, 24 % des salarié(e)s selon la direction ont répondu à cet appel.

Des rassemblements ont eu lieu dont celui de Rennes devant la direction régionale.



SDAS FO

Les salarié(e)s du social étaient le 1^{er} février de nouveau en grève et en manifestation à Rennes pour obtenir les 183 euros nets mensuels d'augmentation et pour défendre aussi leurs conventions collectives gravement menacées par le patronat du secteur, main dans la main avec le gouvernement. L'UD était à leurs cotés.

Petit comparatif : "morceau choisi" de ce qui attend les salariés du social et médico-social avec une convention unique.

AUJOURD'HUI AVEC NOS CONVENTIONS	DEMAIN AVEC LA CONVENTION UNIQUE
Progression à l'ancienneté	Progression au mérite, au bon vouloir de l'employeur
Un salaire équivalent par diplôme	Salaires fixes plus une part variable en fonction des missions définies par l'employeur
Le diplôme définit les missions	Les missions seront définies par l'employeur sans tenir compte des diplômes



L'UNION DÉPARTEMENTALE soutient quotidiennement ses militantes et militants du privé comme du public dans leur action revendicative (comme ceux des aéroports de Rennes et Pleurtuit qui viennent d'obtenir de sérieuses avancées salariales) et continue aussi d'œuvrer inlassablement par ailleurs à la construction du rapport de force unitaire, interprofessionnel et intergénérationnel, seul à même de bloquer la macroneuse et de reconquérir des droits collectifs (retraite, sécurité sociale, code du travail, services publics ...).

IMPORTANT ET URGENT : Inscriptions stages

Compte tenu des délais qui nous sont imposés, il faut d'ores et déjà penser rapidement à s inscrire aux stages :

"Communication orale" du 23 et 25 mai

Et penser déjà à l'inscription aux stages "Découverte" du 27 juin au 1^{er} juillet ou à celui du 26 septembre au 30 septembre

Contactez l'UD pour ces inscriptions au 02 99 65 36 50

ou envoyez nous un mel à : ud.fo35@wanadoo.fr

EN DIRECT
DE L'UD

STAGE DÉCOUVERTE

Un stage "découverte" s'est tenu du 17 au 21 janvier à l'UD.

De l'avis unanime lors du tour de table de fin de stage avec le SG de l'UD, ce stage fût une réussite.

Par la qualité des échanges entre stagiaires du privé et du public et par le travail de l'animateur.



Les camarades, dont certains sont très jeunes dans la maison FO ont fait part de leur grande satisfaction :

*"J'ai adoré, cela m'a conforté",
"cela m'a donné l'envie d'aller plus loin",
"ce stage me redonne le moral" ...*

Grand merci à Yann, l'animateur

COMMISSION HANDICAP

PERMANENCES

- Handicap-Emploi

- Droits des accompagnants

Sur rendez-vous uniquement
les 3^{ème} mercredi de chaque mois
tél. : 02.99.65.36.60

PETIT MOT DES TRÉSORIERIERS :

N'oubliez pas d'effectuer le règlement des timbres pour l'année 2021, à votre règlement **merci de noter le nombre de timbres en retour à votre Fédération.**

Prix du timbre 2022 maintenu à 4,95€

Les commandes 2022 dans e-fo ne seront validées qu'après réception des règlements de l'année 2021, d'autant plus que l'année 2022 sera l'année du congrès de la confédération

Comme toujours nous sommes à votre disposition pour vous épauler dans ces démarches administratives nous sommes facilement joignable à l'adresse : tresorerie.udfo35@orange.fr.

AFFICHE POUR VOS PANNEAUX

**En 2022
c'est décidé ...**



J'ADHÈRE!

FO Union Départementale
Force Ouvrière
d'Ille-et-Vilaine
35, rue d'Échange 35000 RENNES
Tél : 02.99.65.36.50 Fax : 02.99.31.64.32
ud.fo35@wanadoo.fr
www.udfo35.fr

Clin d'œil du PATOCHE



Patriche
02/2011

**ABROGATION DES LOIS
SCÉLÉRATES SUR LES RETRAITES**

- ▶ Retour au droit à la retraite à 60 ans à taux plein.
- ▶ Blocage de tout allongement de la durée de cotisation et retour aux 37,5 annuités.
- ▶ Maintien du système solidaire de la répartition (contre le système par points) et retour au calcul sur les dix meilleures années dans le privé.
- ▶ Maintien du code des pensions et du calcul sur les six derniers mois dans le public.
- ▶ Revalorisation des pensions.

**Pour FO, le dossier n'est pas clos,
rien n'est réglé, FO ne lâchera pas !**

Nos stages STAGES CFMS 2022

DATES	INTITULÉ	DURÉE
COMPLET	JE NÉGOCIE	3 jours
Lun 23 au Mer 25 mai	COMMUNICATION ORALE	3 jours
Lun 27 juin au Vend 1 juillet	DÉCOUVERTE DE FO	5 jours
Lun 26 au Vend 30 septembre	DÉCOUVERTE DE FO	5 jours
Lun 17 au Vend 21 octobre	COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE	5 jours
Mar 15 au Jeu 17 novembre	CONNAÎTRE SES DROITS	3 jours

SI LES DATES NE VOUS CONVIENNENT PAS,
il est possible de s'inscrire à un stage identique
DANS LES DÉPARTEMENTS 22, 29 OU 56.

NE PAS HÉSITER À NOUS CONTACTER :
02.99.65.36.50 ou ud.fo35@wanadoo.fr

**Nos Unions
Locales**

RENNES
35, rue d'Échange 35000 RENNES
02.99.65.36.60
ulforennes@gmail.com
Tous les jours 9h-12h et 14h-17h

ST MALO
8, rue Ernest Renan 35400 SAINT MALO
09.66.96.37.97
ulfostmalo@wanadoo.fr
Mardi et vendredi 9h-12h et 14h-17h

GUICHEN
07.83.67.25.78
ulfoguichen@gmail.com

FOUGÈRES
7, rue Charles Malard 35300 FOUGÈRES
02.99.99.00.49
ulfofougeres@orange.fr
Tous les mardis après-midi,
(juridique : un lundi sur trois)

VITRÉ
13, rue Pasteur 35500 VITRÉ
02.99.74.42.80
ulfovitre@orange.fr
Vendredi 11h30-14h30

REDON
1, rue du Tribunal 35600 REDON
02.99.71.16.80
06.26.88.51.88
fo.redon@yahoo.fr

PERMANENCES

AFOC

35

Informier
Conseiller
Défendre
Représenter
Accompagner

L'AFOC 35

**ASSURE SES
PERMANENCES
UNIQUEMENT
SUR RDV**

**CONTACTEZ-NOUS :
TÉL. : 02 99 65 36 66**

POUR PLUS D'INFOS :



**Pensez à vos timbres :
commande, paiements
et suivi sur eFO.**

TIMBRES 2022 : 4,95 €
tresorerie.udfo35@orange.fr